

Éditorial

Pas de panique svp

La libération par erreur de 34 détenus avant le terme de leur sentence a provoqué un mini émoi à l'Assemblée nationale. Questionné par les journalistes, le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, s'est dit honteux et a avoué ne pas avoir été mis au courant de la situation. Faut-il s'en étonner ? Il serait encore plus embarrassé s'il prenait la peine de visiter les prisons dont il est le responsable.

Le GDDDQ n'approuve d'aucune façon ces libérations hâtives. Nous déplorons toutefois la tournure sensationnaliste qu'a pris le débat et la récupération par certains de cet événement à des fins douteuses. Il importe d'en préciser le contexte.

D'abord, il y a eu l'an dernier 33 500 admissions dans les prisons québécoises. Force est d'admettre que le nombre d'erreurs est relativement peu élevé. Bien sûr, celles-ci sont déplorables et des mesures doivent être prises afin d'éviter qu'elles soient répétées. Mais on ne peut en conclure qu'il s'agit d'un problème aussi criant que certains ont tenté de faire croire.

Il ne faut pas chercher loin pour trouver la cause de ces erreurs : notre système correctionnel déborde de toute part, avec les conséquences que l'on connaît. Lorsqu'on dénonce la surpopulation carcérale et la détérioration des conditions de détention qu'elle engendre, c'est aussi cela. La population moyenne s'élevait à 4 500 personnes présentes au début 2009, ce qui représente un taux d'occupation de 116 %. La prison de Saint-Jérôme, citée parmi les établissements fautifs, présentait un taux d'occupation de 127 %.

Le GDDDQ, le Protecteur du citoyen ainsi que d'autres organismes intervenants dans le milieu carcéral ont maintes fois dénoncé cette situation. Or, tant le gouvernement que certains médias et une partie de la population font la sourde oreille, préférant croire que nos prisons ressemblent à des hôtels cinq étoiles et que les revendications concernant la détérioration des conditions de détention ne sont que des « fabulations » de « logues » qui ne visent qu'à rendre le système carcéral « douillet ».

Les prisons actuelles souffrent d'un sérieux manque de personnel en raison de cette éternelle surpopulation. Le débordement des agents, qui peinent à assumer leurs tâches, ne peut qu'être propice à la commission d'erreurs. On ne compte plus le nombre de fautes qui sont commises : erreurs médicales, erreurs administratives, retard dans l'évaluation des personnes incarcérées, manque de suivi au plan de réinsertion sociale, etc. . Pendant ce temps, on annonce des millions pour ajouter de nouvelles places en détention, alors qu'on peine à

Le ministre de la Sécurité publique, Jacques Dupuis, s'est dit honteux et a avoué ne pas avoir été mis au courant de la situation. Faut-il s'en étonner ? Il serait encore plus embarrassé s'il prenait la peine de visiter les prisons dont il est le responsable.

assurer le financement adéquat des prisons existantes. Le ministre peut bien se vanter que les personnes condamnées « font leur temps », mais à quel prix?

Malgré toutes les précautions que l'on puisse prendre, tout système n'est pas infallible. Si l'on a fait grand cas des 34 personnes libérées avant le terme de leur sentence, il faut rappeler que l'inverse existe aussi. Il arrive que des personnes nous contactent, affirmant que leur sentence est terminée et qu'elles n'ont toujours pas été libérées. Mais ça, personne ne s'en indigne, personne n'en parle.

D'autres font appel à nous, car ils croient qu'une erreur s'est glissée dans le calcul de leur sentence. Pourtant, lorsque nous communiquons avec les agents, on nous répond qu'une telle erreur est impossible, car « l'ordinateur ne se trompe pas ». Nous n'avons pu que sourire lorsque nous avons entendu le ministre annoncer l'embauche d'un avocat spécialisé en calcul de sentence pour offrir de la formation à cet effet. Tout à coup, l'erreur devient possible...

Fidèle à l'habitude, l'ADQ a encore une fois versé dans l'opportunisme politique et l'électorisme primaire. C'est ainsi que la critique adéquate en matière de Sécurité publique, Sylvie Roy, a récupéré ces erreurs pour démontrer le supposé laxisme des Services correctionnels. Il n'en fallait pas plus pour qu'elle invoque les pires scénarios possibles et en ramenant à l'avant-plan l'histoire de Bastien Livernoche afin de discréditer le système carcéral et apeurer la population quant à la dangerosité des individus ainsi libérés.

Cela apparaît assez contradictoire que les mêmes personnes qui réclament des sentences plus longues de même la fin des libérations conditionnelles et des permissions de sortie, mesures qui contribuent à l'engorgement des prisons, s'étonnent des erreurs causées par la surpopulation carcérale.

Il est d'autant plus surprenant de voir les tenants du discours répressif et de l'aspect dissuasif des sentences clamer haut et fort que la sécurité du public est sérieusement menacée par ces erreurs. Une personne qui doit être libérée au terme de sa sentence, sans surveillance, on ne s'en inquiète pas, mais si elle est libérée par erreur quelques jours avant, elle représente soudainement une sérieuse menace à la sécurité publique? Soyons logiques.

Si l'on s'inquiète à ce point pour la sécurité de la population, c'est peut-être que nos prisons ne remplissent pas adéquatement leur objectif de réinsertion sociale ? Pourquoi refuser d'y croire alors? ■